

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Formulaire simplifié

Ce formulaire vise à aider le porteur de projet à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 pour le projet qu'il souhaite réaliser. **Les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 ne peuvent démarrer sans accord du service instructeur.**

LE RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Ainsi on peut distinguer :

- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive « Habitat faune Flore » ;
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée au titre de la Directive Oiseaux.

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Un projet est soumis à évaluation des incidences s'il figure dans :

- la liste nationale du décret n°2010-365 du 09 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000
- la liste locale complémentaire au 1er décret : arrêté préfectoral n°1755/2011 du 27 mai 2011.

Ce régime s'applique, selon les cas, que l'on soit dans un site Natura 2000 ou hors sites, certains projets pouvant avoir des incidences sur de grands territoires.

LE FORMULAIRE

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : **mon projet génère-t'il un impact significatif sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 ?**

- S'il n'y a pas d'impact significatif, il convient de compléter le présent formulaire, qui constitue une première analyse simplifiée.
- Dans le cas contraire, il convient de rédiger et fournir aux services instructeurs une évaluation des incidences complète, telle que mentionnée à l'article R.414-23 du Code de l'Environnement.

Cette évaluation est réalisée sous l'entière responsabilité du porteur de projet. Il lui revient de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points. Le porteur de projet peut apporter tout complément s'il le juge nécessaire. L'utilisation du présent support pour évaluer les incidences du projet est non obligatoire.

Où trouver l'information ?

- ➔ **Localisation des sites.** Consultable sur l'application cartographique CARMEN :
http://carto.prodige-auvergne.fr/1/entites_environnementales.map
- ➔ **Définition et localisation des enjeux.** Consultable dans le document d'objectif du site Natura 2000 concerné lorsqu'il est élaboré : mairies concernées, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1802.html>
- ➔ **Liste des espèces et habitats.** Consultable dans le formulaire standard de données du site Natura 2000 : site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
<http://inpn.mnhn.fr/isb/collTerr/departement/03/tab/natura2000>
- ➔ **Auprès du Service Environnement de la DDT de l'Allier.**
- ➔ **Auprès de l'animateur du site Natura 2000 concerné.**

Le formulaire complété est à déposer auprès du service instructeur du dossier.

DEMANDEUR :

Nom (personne morale ou physique) : SAS LE PAL.....

Adresse

: Saint Pourçain sur Besbre, 03290 Dompierre sur Besbre.....Téléphone/Fax :

: 06.32.69.82.23.....

Email : sebastienpallanca@lepal.com.....

PROJET :

Intitulé : Mise en place d'un nouveau manège composé de montagnes russes aquatiques

Localisation (adresse, commune, lieu-dit...) :

Saint Pourçain sur Besbre, 03290 Dompierre sur Besbre

1. Description du projet**1.1. Nature du projet**

Description sommaire du projet :

Le Pal souhaiterait mettre en place une nouvelle attraction, un Water Coaster plus précisément. Il est constitué d'un parcours aérien sur rail se terminant dans l'eau. La majorité de l'attraction est située dans une zone déjà aménagée du parc. L'autre se situe dans une zone boisée qui longe plusieurs attractions ("disque du soleil", "lac des chercheurs d'or", "conquête de l'Ouest")

1.2. Localisation par rapport à un site Natura 2000

Le projet est-il situé :

- Dans un ou plusieurs site Natura 2000 ? : Oui Non

Le(s)quel(s)? N° Site : FR 8312007.....

Nom du site : Sologne Bourbonnaise

N° Site : FR 83.....

Nom du site :

- Si non, quel est le site le plus proche ?

Le(s)quel(s)? N° Site : FR 83.....

Nom du site :

Distance :

N° Site : FR 83.....

Nom du site :

Distance :

N° Site : FR 83.....

Nom du site :

Distance :

Vous trouverez en **Annexe 1** la carte des sites Natura 2000 du département.

La cartographie des sites Natura 2000 du département est disponible sur le site internet de la DREAL Auvergne, avec l'application CARMEN :

http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/7/DonneesEnvironnement_Auvergne.map**Joindre au présent formulaire :**

- la **carte de l'Annexe 1**, en localisant le projet ;
- une carte de localisation précise du projet (carte IGN au 1/25 000^e), ou plan de situation.

(Annexe n°2)

1.3. Étendue du projetQuelle est l'emprise au sol du projet, ou sa longueur ? 11 000 m² (dans la zone boisée).....**1.4. Délais de réalisation**

Le projet est-il pérenne (ex : construction) ou temporaire (ex : manifestation) ? pérenne.....

Quelles sont les durée et période du projet ? attraction prévue pour ouverture 2024, début des travaux août 2022 (soit 20 mois)

1.5. Aménagement(s) inhérent(s) au projet

Décrire, le cas échéant, les aménagements nécessaires au projet (voiries, réseaux, zone de stockage).

Pour les manifestations ou interventions, préciser les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, la logistique et le nombre de personnes attendues :

Un accès (chemin déjà existant) de la nouvelle attraction est prévu le long de la clôture depuis le parking voitures visiteurs. Seul un agrandissement est prévu. Ce chemin se trouve dans l'enceinte du parc et est bordé par un massif d'arbres proche des attractions. Des plots en béton seront réalisés pour soutenir les supports des rails. Les matériaux prélevés seront entreposés dans une zone de stockage déjà existante à proximité du parc. Un bâtiment technique et la gare de départ seront construits à proximité de la gare de départ actuelle de l'attraction " le Lac des chercheurs d'or". Un bassin sera construit (à la place d'une partie du plan d'eau le "lac des chercheurs d'or") pour l'arrivée du manège. Une filtration naturelle sera mis en place dans le bassin pour améliorer la qualité de l'eau.

1.6. Entretien, fonctionnement, rejets

Préciser si le projet génère des interventions, rejets ou déchets sur le milieu durant la phase chantier et la phase d'exploitation (traitements chimiques, débroussaillage mécanique, curage, rejets d'eaux pluviales ou usées, pistes), et les décrire succinctement (fréquence, nature, ampleur,...) :

..... Le projet nécessite de déboiser une zone attenant à la zone de loisir du parc. Une demande de défrichage de 4600 m² pour l'attraction et 6400m² pour la voie de desserte, a été déposée.....

..... Un drainage sera probablement réalisé pour "assainir" les plots en béton qui serviront de support aux rails. L'eau issue du drainage sera collectée et injectée dans le réseau d'eau pluvial déjà existant. La lagune reliée au bassin fonctionnera en circuit fermé.....

2. Usages actuels

Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone du projet et de ses alentours :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pâturage/ Fauche | <input type="checkbox"/> Pêche | <input type="checkbox"/> Décharge sauvage |
| <input type="checkbox"/> Grandes cultures | <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Zone urbaine |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input checked="" type="checkbox"/> Autres sports et loisirs | <input type="checkbox"/> Infrastructure |
| <input type="checkbox"/> Autres : | <input type="checkbox"/> Aucun usage | |

3. Habitats naturels

Un habitat naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques (relief, sol, climat...) et biologiques (animaux et végétaux présents) nécessaires à l'existence d'une espèce.

Détailler les incidences que peut engendrer votre projet (sur place et à proximité) sur les habitats naturels. Attention, ces incidences concernent l'ensemble des phases (installation, chantier, exploitation, entretien,...) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Rejet dans le milieu aquatique | <input type="checkbox"/> Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| <input type="checkbox"/> Piétinement | <input type="checkbox"/> Circulation de véhicules |
| <input checked="" type="checkbox"/> Remblaiement, creusement | <input type="checkbox"/> Autres incidences : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fréquentation par le public | <input type="checkbox"/> Aucune incidence |

Le tableau ci-dessous vous permet d'indiquer les **habitats naturels** présents à l'emplacement même de votre projet et à proximité. Cet état des lieux peut être établi sur la base d'observations et/ou des informations figurant dans les cartes des documents d'objectifs et/ou en contactant la structure animatrice du site Natura 2000.

(cf. *Où trouver l'information*, en page 1).

Type d'habitat naturel		Cocher si habitat présent		Absence d'incidences, ou incidences potentielles : justifier
		sur le site	à proximité	
Milieux ouverts	Prairie, Pelouse, Lande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Bocage (haies)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieux forestiers	Forêt résineuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction a lieu en partie dans une zone de loisir boisée bordant plusieurs attractions avec donc une importante présence humaine à proximité. L'accès du chantier se fait sur un chemin déjà existant. Seul un agrandissement est réalisé. De plus, un maximum d'arbres sera préservé dans la partie défrichée (déboisement partiel). Enfin le parc, sensibilisé aux problèmes environnementaux, compensera ce déboisement par la création de massifs forestiers à proximité du parc, et donc en dehors de la zone d'activité, plus propice au développement d'habitats naturels. Les plantations sont prévues dès cet hiver.
	Forêt feuillue	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieux humides	Cours d'eau / Écoulement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Étang / Mare	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Zone humide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieux rocheux	Falaise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Affleurement rocheux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

4. Espèces

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurant dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs, ou en contactant la structure animatrice du site Natura 2000. (cf. *Où trouver l'information*, en page 1).

Préciser les espèces présentes sur l'implantation du projet et à proximité :

Espèces végétales : - Quercus robur - Ilex aquifolium
 - Carpinus betulus - Corylus avellana
 - Populus tremula

Quelles sont les incidences engendrées par votre projet sur les espèces ?

- Rejet dans le milieu aquatique Rejets dans l'air (poussières, fumées)
 Bruits et vibrations Circulation de véhicules
 Piétinement Autres incidences :
 Remblaiement, creusement Aucune incidence

5. Conclusion (obligatoire, sinon dossier non recevable)

Selon vous, votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

- NON** : Ce formulaire et ses pièces jointes sont à remettre au service instructeur du projet.
 OUI : L'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier complet (conformément à l'article R.414-23 du code de l'environnement) doit être établi et transmis au service instructeur du projet.

A (lieu) : Saint Pourçain sur Besbre

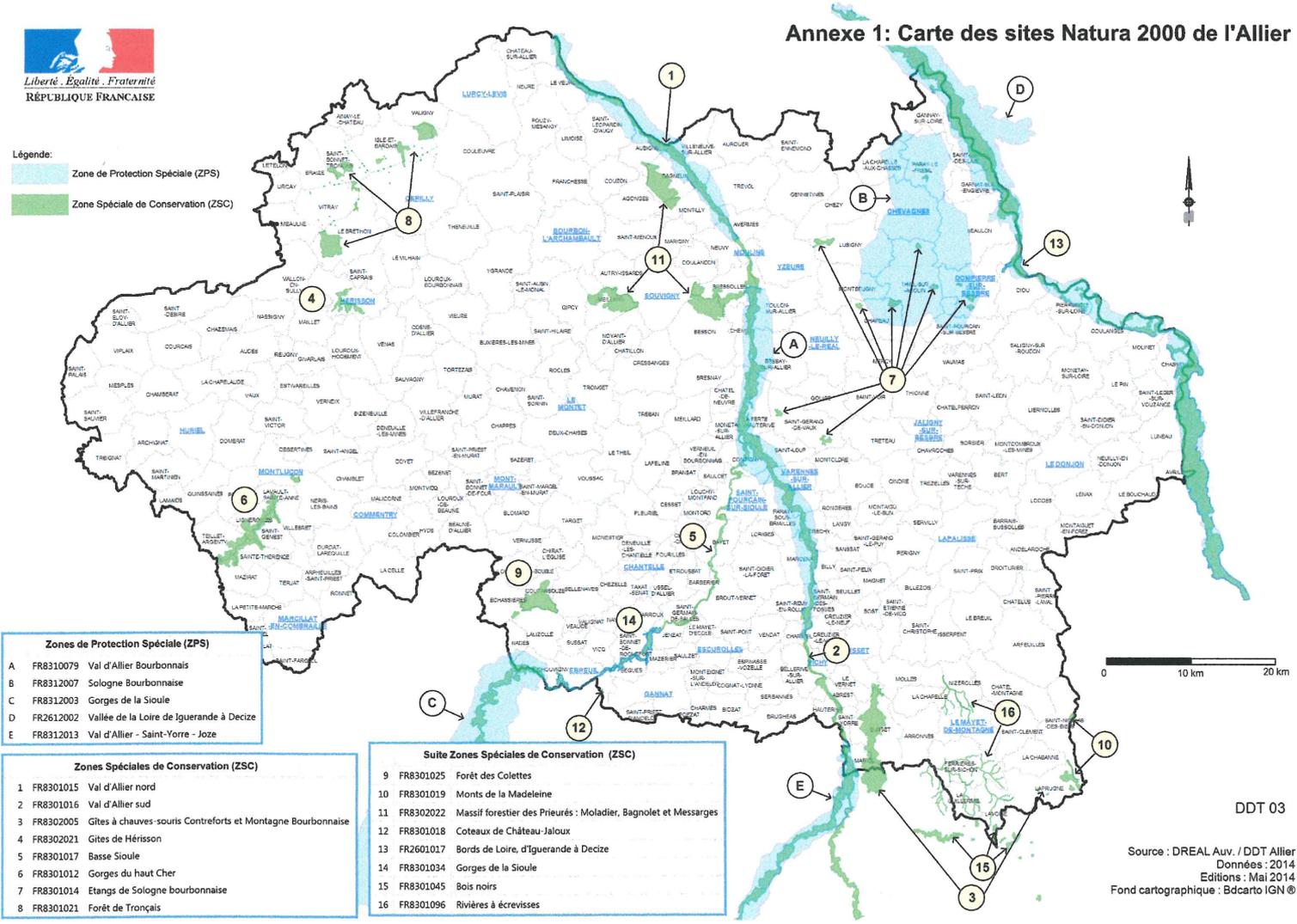
Le (date) : 01/07/2022

Signature (obligatoire) :



Annexe 1: Carte des sites Natura 2000 de l'Allier

Légende:
 Zone de Protection Spéciale (ZPS)
 Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



Zones de Protection Spéciale (ZPS)	
A	FR8310079 Val d'Allier Bouronnais
B	FR8312007 Sologne Bouronnaise
C	FR8312003 Gorges de la Sioule
D	FR2612002 Vallée de la Loire de Iguerande à Decize
E	FR8312013 Val d'Allier - Saint-Yorre - Joze

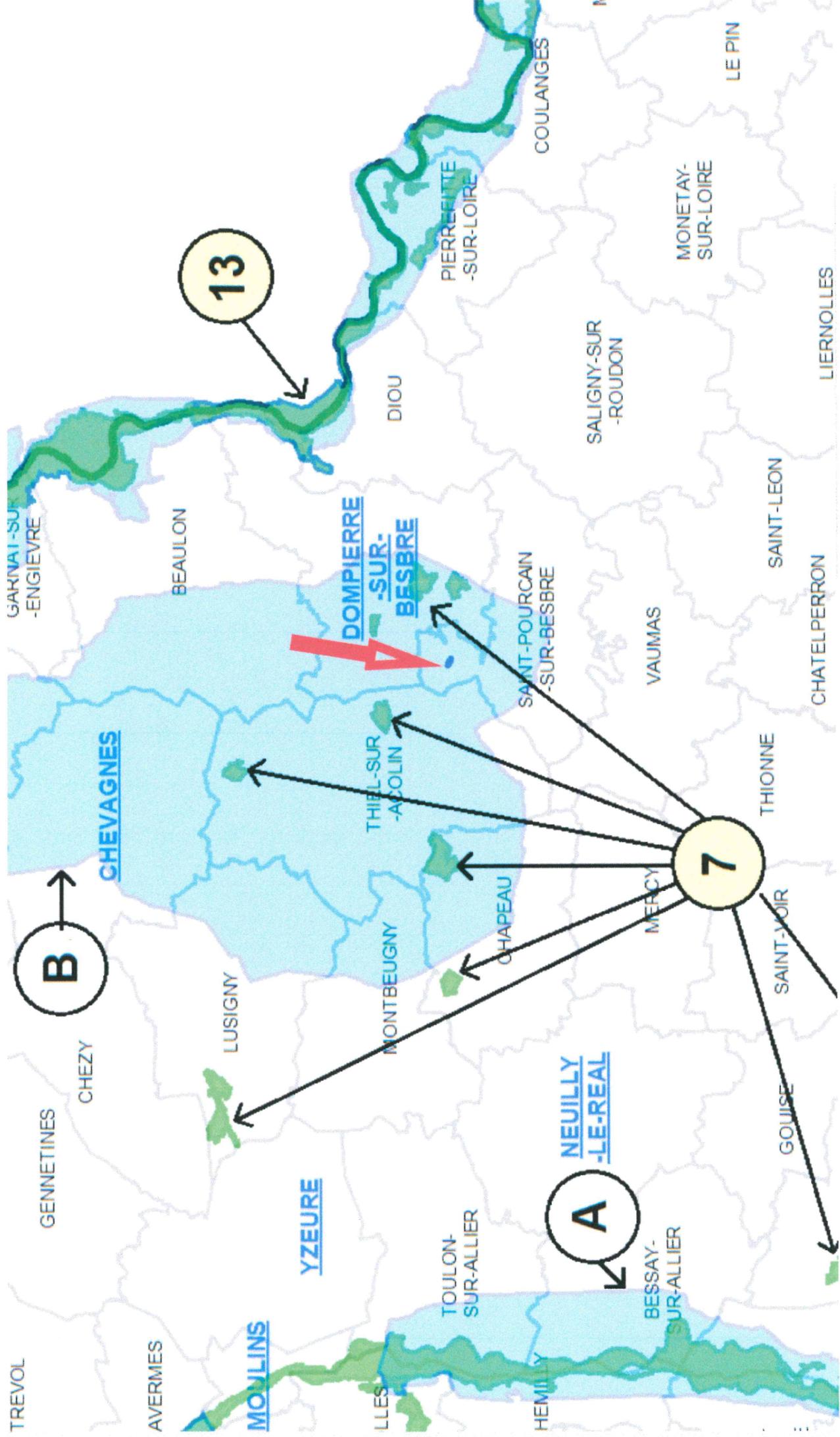
Zones Spéciales de Conservation (ZSC)	
1	FR8301015 Val d'Allier nord
2	FR8301016 Val d'Allier sud
3	FR8302005 Gîtes à chauves-souris Contreforts et Montagne Bouronnaise
4	FR8302021 Gîtes de Hérisson
5	FR8301017 Basse Sioule
6	FR8301012 Gorges du haut Cher
7	FR8301014 Etangs de Sologne bouronnaise
8	FR8301021 Forêt de Tronçais

Suite Zones Spéciales de Conservation (ZSC)	
9	FR8301025 Forêt des Colettes
10	FR8301019 Monts de la Madeleine
11	FR8302022 Massif forestier des Prieures : Moladier, Bagnolet et Messarges
12	FR8301018 Coteaux de Château-Jaloux
13	FR2601017 Bords de Loire, d'Iguerande à Decize
14	FR8301034 Gorges de la Sioule
15	FR8301045 Bois noirs
16	FR8301096 Rivières à écrivisses



DDT 03

Source : DREAL Auv. / DDT Allier
 Données : 2014
 Editions : Mai 2014
 Fond cartographique : Bdcarto IGN®



13

B

A

7

CHEVAGNES

DOMPIERRE-SUR-BESBRE

NEUILLY-LE-REAL

THIONNE

YZEURE

MOULINS

TOULON-SUR-ALLIER

BESSAY-SUR-ALLIER

SAINTE-VOIR

CHATELPERRON

LIERNOLLES

MONETAY-SUR-LOIRE

SALIGNY-SUR-ROUDON

SAINT-POURCAIN-SUR-BESBRE

VAUMAS

DIOU

PIERREFFITE-SUR-LOIRE

COULANGES

LE PIN

TREVOL

AVERMES

GENNETINES

CHEZY

LUSIGNY

MONTBEUGNY

CHAPEAU

MERCY

GOUJSE

THIEL-SUR-AUCOLIN

BEAULON

GARNAT-SUR-ENGIEVRE



échelle 1 : 25 000

500 m